

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 4 décembre 2012 à 20 h 00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire : Monsieur Yves Croteau

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;
Guy Lapointe;
André Bernier;
Robert Leclerc.

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;
Barbara Beugger.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

350-12-2012

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères:

Que soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

Que soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

Que soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Offre de service de la firme Les Services exp inc.;
- 10.2 Prolongement de la demande de stationnement temporaire sur la rue de monsieur Pierre Bernard;
- 10.3 Demande de déneigement de monsieur Daniel Joubert;
- 10.4 Avis de motion modifiant le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton;
- 10.5 Dépôt du registre public des déclarations faites par les membres du Conseil municipal d'Upton;
- 10.6 Renouvellement du service de contrôle des animaux;
- 10.7 Location d'un garage de stationnement pour le camion pompe citerne;
- 10.8 Demande de monsieur Réjean Durand concernant la vidange de sa fosse septique;
- 10.9 Remise en fonction du site web de la Municipalité.

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 NOVEMBRE 2012.

351-12-2012

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de l'assemblée régulière du 6 novembre 2012.

3. FINANCES

3.1 Compte à payer

352-12-2012

Il est proposé par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soient approuvés les comptes à payer pour le mois de novembre pour une somme de 112 023,31 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant le mois de novembre 2012 pour une somme de 37 524,21 \$.

3.2 Paiement à la ville d'Acton Vale de la facture concernant les recherches en 2011

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

3.3 Autorisation de paiement – Recommandation de paiement pour les travaux du puits numéro 3

Considérant que les travaux de reconstruction du puits numéro 3 confiés à l'entreprise «F. Lapointe et fils inc.» sont complétés;

Considérant la recommandation de paiement de la firme LVM datée du 30 novembre 2012;

Considérant la facture au montant de 40 146,93 \$ reçue de l'entreprise «F. Lapointe et fils inc.»

353-12-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le premier paiement soit effectué à l'entreprise «F. Lapointe et fils inc.» et ce, au montant de 36 132,24 \$ taxes incluses et que le paiement de la retenue soit effectué le 11 janvier 2013, au montant de 4 014,69 \$.

3.4 Paiement pour la reconstruction du trottoir sur la rue Monseigneur-Desmarais

Considérant que les travaux prévus à l'appel d'offres 2012-006 pour la reconstruction du trottoir de la rue Monseigneur-Desmarais sont complétés;

Considérant la retenue de garantie de 10 % applicable pour 12 mois;

354-12-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit payé à l'entreprise Pavages Maska inc. un montant de 42 285,54 \$, taxes incluses.

3.5 Libération de la retenue à Pavages Maska inc. pour la rue des Lilas et le 5^e rang

Considérant que par ses résolutions numéro 130-05-2011 et 131-05-2011 la Municipalité d'Upton octroyaient le contrat de pavage de la rue des Lilas et du 5^e rang à l'entreprise Pavages Maska inc.;

Considérant que l'entreprise Pavages Maska inc. a complété les travaux conformément au devis d'appel d'offres;

Considérant que le paiement du coût des travaux a régulièrement été effectué et que seule la retenue de 5% du coût des travaux a été conservée;

Considérant que la retenue pour la rue des Lilas est de 10 997,97 \$ et que la retenue pour le 5^e rang est de 11 054,01 \$;

355-12-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit effectué le paiement final à l'entreprise Pavages Maska inc., au montant de 22 051,98\$, taxes incluses.

3.6 Paiement pour la reconstruction du trottoir sur la rue Principale

Considérant que les travaux de la reconstruction d'une section du trottoir de la rue Principale sont complétés;

Considérant la retenue de garantie de 10 % applicable pour 12 mois;

356-12-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit payé un montant de 5 563,70 \$, taxes incluses, à l'entreprise Pavages Maska inc.

4. ADMINISTRATION

4.1 Dépôt des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles d'Acton et des Maskoutains

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose les prévisions budgétaires 2013 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

4.2 Demande de contribution pour le service de collation pour les enfants de l'École de la Croisée

Considérant la demande d'aide financière de l'école de la Croisée visant à maintenir le service de collations santé qui est offert à certains enfants de l'école;

Considérant que le coût hebdomadaire pour que soit maintenue cette initiative s'élève à un montant de 80,00 \$;

357-12-2012

En conséquence, **il est proposé** madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'un montant de 80,00 \$ soit acheminé à l'École de la Croisée pour que certains enfants puissent profiter de collations santé.

4.3 Adoption du règlement 2012-234 relatif à l'utilisation de l'eau potable

Considérant la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*;

Considérant que la Municipalité d'Upton doit régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné à l'occasion de la session régulière du 2 octobre 2012;

Considérant que les élus ont reçu plus de 48 heures avant la présente assemblée le projet du règlement 2012-234;

358-12-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Robert Leclerc appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le règlement 2012-234, concernant l'utilisation de l'eau potable, soit et est adopté tel que rédigé.

4.4 Troisième et dernier versement pour la bibliothèque municipale

359-12-2012

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit payé à la bibliothèque municipale le troisième et dernier versement de la quote-part pour l'année 2012 au montant de 1 500,00 \$.

4.5 Soutien financier de la Sûreté du Québec

Considérant que la Municipalité a fait une demande de soutien financier à la Sûreté du Québec afin de supporter une partie des frais de recherche en décembre 2011;

Considérant la notion de partage des responsabilités, la Sûreté du Québec désire acquitter les coûts reliés à l'usage de la pelle mécanique, de l'ambulance ainsi que les frais reliés à la présence des pompiers de la Ville de Saint-Hyacinthe pour l'utilisation de leur embarcation de type Zodiac, le tout pour un montant de 15 345,32 \$;

360-12-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Robert Leclerc appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que ce conseil remercie la Sûreté du Québec pour son soutien financier;

Que le conseil gratifie la Lieutenant Chantale Doyon pour l'intérêt qu'elle porte à la Municipalité d'Upton et pour son excellente collaboration.

4.6 Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal

Considérant que le site Web Québec municipal est un outil mis à la disposition de la communauté municipale et que le MAMROT souhaite l'appui financier des partenaires municipaux puisque les municipalités et leurs partenaires en sont les principaux utilisateurs et bénéficiaires;

Considérant que la Municipalité doit renouveler sa carte de membre avec Québec Municipal au montant de 316,18 \$.

361-12-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de renouveler l'adhésion de la Municipalité d'Upton à Québec municipal, pour l'année 2013, et d'autoriser le paiement d'un montant de 316,18 \$, taxes incluses.

4.7 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement adoptant le budget et décrétant les taux de taxes pour l'année 2013

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc afin de soumettre lors de la session extraordinaire qui aura lieu le mardi 18 décembre à 19 h 00, un règlement afin d'adopter les taux de taxes foncières générales, spéciales, de tarification, des compensations ainsi que le budget pour l'année financière 2013.

4.8 Conditions salariales et de travail des employés municipaux pour 2013

Ce point est reporté à l'ajournement prévu de la présente assemblée.

4.9 Renouvellement du contrat avec les Publications Municipales

Considérant qu'il y a lieu de renouveler le contrat avec les Publications Municipales pour l'édition et l'impression du Bavard 2013;

Considérant la soumission fournie par les Publications Municipales soit :

- 16 pages = 858\$ + tx ;
- 20 pages = 960\$ + tx ;
- 24 pages = 1,120\$ + tx.

362-12-2012

En conséquence, **il est proposé par** monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit renouvelé le contrat avec les Publications Municipales pour un nombre de 20 pages et ce, pour un montant mensuel de 960,00 \$ plus les taxes applicables.

4.10 Avis de motion – Modification du règlement 99-31 relatif au traitement des élus

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe afin que soit présentée, à une séance ultérieure, une modification au règlement 99-31 concernant le traitement des élus.

363-12-2012

4.11 Souhaits des Fêtes dans le journal « La Pensée »

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de publier, dans le journal « La Pensée », les souhaits du temps des Fêtes et ce, pour un montant 240,00 \$ plus les taxes applicables.

4.12 Établissement du calendrier 2012 des assemblées

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de la tenue de chacune des assemblées;

364-12-2012

En conséquence, il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2013 qui se tiendront le premier mardi de chaque mois (sauf exception) et qui débiteront à 20 h 00 :

15 janvier 2013	9 juillet 2013
5 février 2013	3 septembre 2013
5 mars 2013	1 octobre 2013
2 avril 2013	12 novembre 2013
7 mai 2013	3 décembre 2013
4 juin 2013	

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

4.13 État comparatif des revenus et des dépenses

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose le second rapport (semestriel) comparatif des revenus et des dépenses.

Le Conseil municipal en prend acte.

4.14 Dépôt des intérêts pécuniaires de monsieur André Bernier

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance de conseil, la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur André Bernier.

4.15 Adoption du règlement 2010-211-01 modifiant le règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité

Considérant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

Considérant les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

Considérant l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant le règlement numéro 102 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant qu'il y a lieu de modifier une disposition du règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité d'Upton;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du Conseil municipal du 6 novembre 2012;

Considérant que les élus ont reçu plus de 48 heures avant la présente assemblée le règlement 2010-211-01;

365-12-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le règlement 2010-211-01, modifiant le règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité, soit et est adopté tel que rédigé.

4.16 Adoption du règlement numéro 2012-230-01 modifiant le règlement relatif à la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité d'Upton

Considérant le règlement de ce conseil portant le numéro 2012-230 intitulé «Règlement de prévention incendie de la Municipalité d'Upton» ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ledit règlement à l'article 83 nommé «Bonbonne de propane» ;

Considérant l'avis de motion de présentation dudit règlement dûment donné le 6 novembre 2012;

Considérant que les élus ont reçu plus de 48 heures avant la présente assemblée le règlement 2012-230-01;

366-12-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe, **et résolu à l'unanimité** des conseillères et des conseillers :

Que dispense de lecture soit faite;

Que le règlement numéro 2012-230-01 modifiant le règlement 2012-230 relatif à la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité d'Upton, soit et est adopté tel que rédigé.

Que la Municipalité d'Upton approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2013 soit :

- 92,00\$ carte de 40 déplacements locaux (2,30\$ / unité);
- 60,00\$ carte de 20 déplacements locaux (3,00\$ / unité);
- 30,00\$ carte de 10 déplacements locaux (3,00\$ / unité);
- 3,25\$ déplacements locaux à l'unité;
- 7,00\$ déplacements extérieurs à l'unité;
- 1,25\$ par enfant de 0 à 11 ans déplacements locaux à l'unité;
- 3,00\$ par enfant de 0 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité;

*Les enfants de 0 à 11 ans doivent obligatoirement être accompagnés par une personne responsable d'âge d'au moins 14 ans et qui est capable de prendre en charge la responsabilité de l'enfant. Dans tous les cas d'accompagnateur obligatoire, la place de l'accompagnateur est assurée dans le véhicule dès la réservation et l'accompagnateur n'a pas à défrayer le coût du passage. Le ratio par groupe d'enfant a été déterminée en fonction de ceux déjà en vigueur dans les garderies en milieu familial soit : 1 accompagnateur obligatoire pour 6 enfants ou 2 accompagnateurs obligatoires pour 9 enfants. Tout autre accompagnateur devra défrayer les coûts de ses déplacements qui seront en vigueur lors du déplacement.

Que la Municipalité d'Upton autorise à même le fond d'administration général, le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 5 781,79\$ pour l'année d'opération 2013.

369-12-2012

4.19 Retrait de l'avis de motion relatif à la limite de vitesse sur le 21^e rang

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de retirer l'avis de motion présenté au point 10.10 de l'assemblée régulière du 6 novembre 2012 concernant un projet de règlement relatif à la limite de vitesse du 21^e rang.

4.20 Avis de motion relatif à la limite de vitesse sur des chemins municipaux

Avis de motion est donné par monsieur Claude Larocque afin que soit présenté, à une séance ultérieure, un projet de règlement concernant la limite de vitesse sur des chemins municipaux.

4.21 Distribution d'arbres 2013 par OBV Yamaska

Considérant que l'OBV Yamaska ne pourra organiser un don d'arbres cette année, donc nous devrions défrayer les coûts;

Considérant que la Municipalité à d'autre priorité en matière de paysagement;

370-12-2012

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc, **et résolu à l'unanimité** des conseillères et des conseillers que la Municipalité d'Upton ne participe pas à la distribution d'arbres 2013.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de décembre 2012

371-12-2012

Il est proposé par monsieur Claude Larocque appuyé par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit approuvé, pour le mois de décembre 2012, un budget de 4 435,00\$ plus taxes pour les travaux à exécuter et un budget supplémentaire pour enlever l'asphalte dans le milieu de la patinoire et la mettre de niveau avec du concassé pour le montant de 2 000,00\$ plus taxes.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Demande du Camping Wigwam concernant le raccordement au système de traitement des eaux usées

Considérant que le Camping Wigwam, propriétaire du 425 rue Principale, doit faire la réfection du système de traitement des eaux usées existant;

Considérant que la Municipalité d'Upton a reçu, le 13 novembre 2012, une demande du Camping Wigwam relativement au raccordement de leur réseau d'égout au système de traitement de la Municipalité ;

Le Camping Wigwam acquittera les frais de raccordement ainsi que de traitement annuel;

372-12-2012

En conséquence, il est proposé par monsieur André Bernier appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

Que la Municipalité avise le Camping Wigwam qu'elle va faire une étude pour la faisabilité du projet;

Qu'à la réception de l'étude en 2013, elle avisera le Camping Wigwam.

7.2 Plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égouts

Considérant que la Municipalité d'Upton a adopté le 7 décembre 2010 la résolution 357-12-2010, confiant à la firme Aqua Data inc., un mandat pour la réalisation d'un plan d'intervention intégré de ses réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire, unitaire et pluvial;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention numéro AD2194 daté du 21 décembre 2011 tel que déposé par la Firme Aqua Data inc.;

373-12-2012

En conséquence, il est proposé par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton accepte le plan d'intervention numéro AD2194 daté du 21 décembre 2011 tel que présenté par la firme Aqua Data inc.

7.3 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2013

Considérant l'entente avec la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant que les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Considérant que pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose aux municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Considérant que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Considérant les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

374-12-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de procéder à l'achat des bacs suivants :

Bac gris 360 L :	10;
Bac vert 360 L:	10.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Projet de murale historique, approbation du projet

Ce point est reporté à l'ajournement de ce conseil du 18 décembre 2012.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2012

Le rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2012 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

10. DIVERS

10.1 Offre de service de la firme Les Services exp inc.

Considérant l'offre de services de la firme Les Services exp inc. relative à une étude de faisabilité pour la planification des ouvrages d'assainissement à moyen et à long terme;

Considérant que l'étude consiste à déterminer le potentiel de réception des ouvrages existants, les solutions d'augmentation de la capacité, l'option la plus économique, à préciser les coûts de construction et les frais d'exploitation;

375-12-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit attribué le mandat à la firme Les Services exp inc. pour la réalisation de l'étude afin de solutionner le problème d'assainissement des eaux usées et ce, pour un montant 17 920,00 \$ plus les taxes applicables;

Qu'advenant que les projets à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) soit moins onéreux que prévu, qu'une demande de modification de la programmation des travaux soit faite au MAMROT pour y inclure l'étude de faisabilité et que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à cet effet.

10.2 Prolongement de la demande de stationnement temporaire de monsieur Pierre Bernard

Considérant la résolution 340-11-2012 relative à la demande de monsieur Pierre Bernard pour stationner dans la rue pendant la nuit durant le mois de novembre;

Considérant que ses travaux n'ont pas encore débuté, Monsieur Bernard demande le prolongement de la permission pour le mois de décembre;

376-12-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la demande de prolongement de monsieur Pierre Bernard soit acceptée.

10.3 Demande de déneigement de monsieur Daniel Joubert

Considérant la demande de déneigement de monsieur Daniel Joubert concernant le trottoir de la rue St-Ephrem, près du pont, entre la route 116 et le rang de la Chute;

Considérant que Monsieur Joubert demande que le trottoir soit ouvert à partir de la voie ferrée jusqu'à la route 116;

Considérant qu'avec la nouvelle configuration de l'intersection de la route 116 et de la rue Lanoie, il y a plus de circulation et plusieurs piétons dont des personnes âgées;

377-12-2012

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la demande de déneigement de monsieur Daniel Joubert soit acceptée.

10.4 Avis de motion modifiant le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe afin que soit présentée, à une séance ultérieure, une modification au règlement 2010-203 concernant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton.

10.5 Dépôt du registre public des déclarations faites par les membres du Conseil municipal d'Upton

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le registre public des déclarations faites par les membres du Conseil municipal d'Upton.

10.6 Renouvellement du service de contrôle des animaux

Ce point est reporté à l'ajournement de ce conseil du 18 décembre 2012.

10.7 Location d'un garage de stationnement pour le camion pompe citerne

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la location d'un garage chauffé pour la période hivernale afin d'y stationner le camion pompe citerne;

378-12-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit loué l'espace de monsieur Denis Durand pour un montant mensuel de 450,00 \$ jusqu'au 30 avril 2013;

Qu'une confirmation de l'assureur de la Municipalité soit acheminée à monsieur Denis Durand à l'effet qu'il a été avisé que le camion pompe citerne serait laissé au 349, rue Principale à Upton.

10.8 Demande de monsieur Réjean Durand concernant la vidange de sa fosse septique

Considérant que monsieur Réjean Durand a fait une demande pour être remboursé pour la vidange de sa fosse septique;

Considérant que l'autorisation de remboursement pourrait créer des précédents;

Considérant la lettre du 21 novembre dernier de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

379-12-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit refusée la demande de monsieur Réjean Durand.

10.9 Remise en fonction du site Internet de la Municipalité

Considérant que le site web de la Municipalité n'est plus en service;

Considérant que les frais soumis par Collectiv agence de publicité pour la remise en service du site;

Considérant le mauvais service à la clientèle et le manque de professionnalisme de l'entreprise Collectiv agence de publicité;

380-12-2012

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit approuvé un budget de 4 000,00 \$ plus taxes pour la création d'un nouveau site web de la Municipalité;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, demande des soumissions par invitation et qu'elle choisisse la solution web la plus avantageuse pour la Municipalité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de novembre 2012.

381-12-2012

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de novembre 2012.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

382-12-2012

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers à 21 h 05 que la présente assemblée soit levée et ajournée au mardi, le 18 décembre 2012 à 19 h 30.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.